



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-046

PUBLIÉ LE 28 JANVIER 2021

Sommaire

Direction départementale de la cohésion sociale

75-2021-01-27-001 - Arrêté modifiant l'arrêté 75-2020-06-11-005 portant désignation des membres du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris (1 page)	Page 3
75-2021-01-26-004 - Arrêté modifiant l'arrêté n° 75-2019-01-09-007 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris (1 page)	Page 5
75-2021-01-27-002 - Arrêté modifiant l'arrêté n°75-2020-06-11-006 portant désignation des membres du Comité Technique (CT) de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris (1 page)	Page 7

Direction départementale de la cohésion sociale

75-2021-01-27-001

Arrêté modifiant l'arrêté 75-2020-06-11-005
portant désignation des membres du Comité d'hygiène, de
sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la
direction départementale de la cohésion sociale de Paris



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la cohésion sociale de Paris**

Arrêté n°

modifiant l'arrêté 75-2020-06-11-005

**portant désignation des membres du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris**

La directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté n° 75-2019-02-06-006 du 6 février 2019 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris;

Vu l'arrêté n° 75-2019-02-06-006 du 6 février 2019 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction de la cohésion sociale de Paris;

Vu les désignations des représentants titulaires et suppléants par les organisations syndicales ayant obtenu des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'article 1 de l'arrêté n° 75-2020-06-11-005, relatif à la désignation des représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris, est modifié comme suit :

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris :

- Mme Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim ou son représentant
- Mme Sandrine Eustache, cheffe du bureau protection des populations par intérim

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-defrance>.

Fait à Paris, le 27 janvier 2021

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale de la cohésion sociale de
Paris par intérim

Signé

Jeanne DELACOURT

Direction départementale de la cohésion sociale

75-2021-01-26-004

Arrêté modifiant l'arrêté n° 75-2019-01-09-007 portant
désignation des membres du comité technique de la
direction départementale de la cohésion sociale de Paris



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la cohésion sociale de Paris**

Arrêté

modifiant l'arrêté n° 75-2019-01-09-007 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat modifié par le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n°75-2018-05-29-008 du 29 mai 2018 relatif au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris ;

Vu les résultats de la consultation générale organisée le 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté n° 75-2018-12-10-008 du 10 décembre 2018 modifié par l'arrêté 75-2018-12-14-011 du 14 décembre 2018 fixant la composition du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2020-12-24-009 du 24 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris ;

Considérant, le transfert le 1^{er} janvier 2021 des agents jeunesse et sports vers l'éducation nationale Patricia Osganian, Michel Nung, Mona Le Coadic, Marie-Eve Tavarès, ainsi que la mise à disposition de Nadia Itchir et Zohra Launay au bureau des affaires parisiennes du cabinet du préfet de la région d'Ile de France au 1^{er} janvier 2021;

Arrête :

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté n° 75-2019-01-09-007 du 9 janvier 2019, relatif à la désignation des représentants des personnels au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris, est modifié comme suit :

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
titulaire CFDT vacant	vacant
Mme Françoise COLLE, CFDT fonction publique	vacant
Mme Dalla SISSOKO, CFDT fonction publique	vacant
Titulaire UNSA fonction publique	vacant

Article 2 : Le présent arrêté entre en vigueur dès sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Fait à Paris, le 26 janvier 2021

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale de la cohésion sociale de
Paris par intérim

Signé : Jeanne DELACOURT

Direction départementale de la cohésion sociale

75-2021-01-27-002

Arrêté modifiant l'arrêté n°75-2020-06-11-006 portant
désignation des membres du Comité Technique (CT)
de la direction départementale de la cohésion sociale de
Paris



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la cohésion sociale de Paris**

Arrêté n°

**modifiant l'arrêté n°75-2020-06-11-006 portant désignation des membres du Comité Technique (CT)
de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris**

La directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatifs aux comités techniques dans les administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-005 du 4 juillet 2014 relatif au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris ;

Vu l'arrêté n° 75-2019-01-09-007 modifié par l'arrêté n° 75-2020-01-15-009 du 15 janvier 2020 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2020 portant nomination de Mme Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine, en qualité en outre de directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim ;

Vu les désignations des représentants titulaires et suppléants par les organisations syndicales ayant obtenu des sièges au comité technique ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'article 1 de l'arrêté n°75-2020-06-11-006, relatif à la désignation des représentants des personnels au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris, est modifié comme suit :

Sont désignées en qualité de représentantes de l'administration au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris :

- Mme Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim ou son représentant
- Mme Sandrine EUSTACHE, cheffe du pôle protection des populations

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Fait à Paris, le 27 janvier 2021

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale de la cohésion sociale de
Paris par intérim

Signé

Jeanne DELACOURT